

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 79 (1970)
Heft: 5

Rubrik: Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés ASID

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés ASID

L'ASID a tenu son assemblée annuelle le 23 mai 1970, à Neuchâtel. Elle réunissait 75 délégués, quelque 200 membres — seniors et juniors —, de nombreux hôtes dont le Professeur Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse, dont l'ASID est l'une des sept institutions auxiliaires. Deux points du programme de cette journée avaient un intérêt tout particulier: le rapport de la présidente, Mlle N.F. Exchaquet et la nomination de sa remplaçante. Mlle Exchaquet est arrivée au terme de son mandat présidentiel de huit ans et sa fonction a été confiée à Mlle Liliane Bergier, monitrice à l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge.

Au moment de quitter sa fonction, Mlle Exchaquet a fait le point des faits importants ayant marqué ses huit années de présidence.

L'effectif des membres de l'ASID a passé de 5774 au 31 décembre 1962, à 7780 au 31 décembre 1969: 4964 membres actifs, 1913 membres passifs, 531 membres juniors, 372 membres associés.

Les sujets essentiels qui préoccupent l'Association ont trait aux conditions de travail (révision du contrat-type de travail, analyses de postes, prévoyance pour la vieillesse), à la formation (aussi bien à la formation de base qu'à celle des cadres, au perfectionnement et à la spécialisation), ainsi qu'à la qualité des soins (questions d'organisation dans la situation complexe des hôpitaux d'aujourd'hui). Après avoir pris l'initiative d'entreprendre l'*«Etude des soins infirmiers en Suisse»*, l'Association a publié, l'année passée, un rapport sous le titre: *«Etude sur l'utilisation du personnel soignant dans les services de malades»*.

Les relations avec les membres individuels, avec les autres professions paramédicales, avec les autorités et avec le public, la publication de la revue professionnelle, ainsi que la collaboration active avec des organisations internationales, en particulier avec le Conseil international des

infirmières, ont également occupé les responsables de l'Association et de ses sections. Le rayon d'activité des infirmières doit être constamment analysé et redéfini sur la base des changements de situations. Un moyen précieux en vue d'une telle appréciation est constitué par l'*«Etude des soins infirmiers en Suisse»*, citée plus haut, et qui fait l'objet de discussions animées dans tout le pays.

Les onze sections suisses ont pris ces dernières années un essor considérable, chacune selon ses propres ressources et selon le contexte spécial de la région où elle s'inscrit. Ces sections ont des activités très variées, allant de l'organisation de cours de perfectionnement et de recyclage, à l'établissement de contacts sociaux et culturels entre membres et non-membres, de la création de groupements d'intérêts communs permettant à chacun de discuter des problèmes relatifs à l'organisation de groupes d'étude, d'entretiens, de débats ou d'enquêtes. Le fonds de secours et le fonds de protection juridique de l'ASID ont rendu d'incalculables services. Quant à la commission des affaires sociales et économiques, elle s'est essentiellement occupée, au cours de ces 8 dernières années de la mise au point et de l'application du contrat-type de travail pour le personnel sanitaire diplômé révisé en 1963, puis de la reprise d'une nouvelle révision dont les tractations doivent aboutir cette année encore.

L'ASID s'est également occupée du problème de la spécialisation des infirmières-anesthésistes, de salle d'opération ou de la santé publique. La *«Revue suisse des infirmières»*, organe officiel de l'association, s'est développé d'une manière réjouissante. La voix de la profession s'y fait entendre tout comme la voix franche et critique des malades qui tiennent à faire savoir ce qu'ils constatent chez l'infirmière ou l'infirmier dans l'exercice de leurs fonctions. *«Pour nous les infirmières,*

a conclu Mlle Exchaquet, le point de référence commun reste le malade, sa famille et tous ceux qui, jour après jour, avec tant de confiance, comptent sur nous. N'est-ce pas pour eux que nous nous sommes tous engagés dans ce «combat de la vie»?» La période de huit ans dont la présidente sortante a fait le bilan s'inscrit au terme des premières 25 années d'existence de l'Association, sous sa forme actuelle, en tant que seule association nationale groupant les infirmières et infirmiers diplômés en soins généraux. Au début, pas à pas, les précédentes présidentes se sont efforcées de susciter cohésion et unité parmi des membres essentiellement attachés à l'esprit des écoles où ils avaient reçu leur formation. Au cours de cette dernière période, grâce à sa structure nouvelle, l'ASID a pu s'implanter régionalement, prendre vie concrètement au sein des sections et donner l'image d'une organisation en évolution et en expansion.

«Votre Association occupe une place toute particulière au nombre des sept institutions auxiliaires de la CRS», a précisé le professeur Haug, en s'adressant à l'assemblée, «car elle prend une part active à l'accomplissement d'une des principales tâches confiées à la Croix-Rouge suisse par la Confédération et les cantons, soit au développement général des soins aux malades et à l'amélioration constante de la formation du personnel infirmier et paramédical. Les liens qui unissent l'ASID et la CRS sont fixés dans une convention approuvée par le Conseil fédéral et qui a été renouvelée pour la dernière fois en 1962. Sur la base de cette convention, des relations fructueuses et étroites se sont créées ces dernières années entre la CRS et l'ASID. Cette collaboration s'est tout particulièrement resserrée à l'occasion du déroulement de l'Etude sur les soins infirmiers en Suisse, dont la portée sera vitale.

Vous savez tous», a encore précisé le Président de la Croix-Rouge suisse, «l'importance croissante de la responsabilité incombant à la Croix-Rouge suisse en liaison avec l'obligation qui lui est impartie de promouvoir en Suisse les soins infirmiers et plus particulièrement la formation. A l'heure actuelle, la

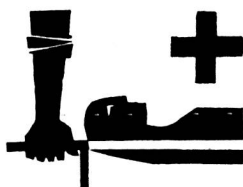
Croix-Rouge suisse reconnaît déjà 88 écoles d'infirmières en soins généraux, en hygiène maternelle et en pédiatrie, d'infirmières-assistantes et de laborantines médicales qui forment leurs élèves conformément aux directives de notre institution.

Je vous remercie tous», a conclu le président de la CRS, «de ce que vous

faites jour et nuit en faveur des malades, des blessés, des personnes âgées. Dans un monde tourné vers le matérialisme, vos actes représentent quelque chose de lumineux et de bon et soyez assurés que la Croix-Rouge suisse reconnaît votre travail et votre peine et sera toujours à vos côtés.»

De semaine en semaine

Service de la Croix-Rouge



77 futurs soldats de la Croix-Rouge ont reçu leur formation de base pendant le cours d'introduction pour les colonnes de la Croix-Rouge qui a eu lieu à la caserne de Lucerne du 27.4.—16.5.1970 sous le commandement du médecin-chef de la Croix-Rouge. En outre, 20 caporaux de la Croix-Rouge, 3 remplaçants du chef de colonne et 3 chefs de colonne ont payé leurs galons.

Le cours de cadres de la Croix-Rouge I s'est déroulé à la Maison Général-Guisan à Montana du 6—25.4.1970, immédiatement avant le cours d'introduction. Ce cours était commandé par un officier de milice. Les 28 aspirants sous-officiers qui l'ont suivi ont été nommés caporaux de la Croix-Rouge à la fin du cours. 2 remplaçants du chef de colonne et 1 chef de colonne ont également payé leurs galons.

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



Le nouveau film d'information «Cette nuit...» réalisé par la Condor-Film S.A. à Zurich, sur demande de la Croix-Rouge suisse et de l'Association suisse des établissements pour malades et consacré aux professions hospitalières, a été présenté en avant-première le 26 mai 1970, à Lausanne, Zurich et Bellinzona, à l'occasion de conférences de presse. Des copies en 16 mm de cette bande d'une durée de projection de 13 minutes peuvent être commandées dans les 3 langues nationales au Service des films de la CRS à Berne.

Cours

La section de La Chaux-de-Fonds a entrepris à son tour la formation d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge.

Un cours de monitrices de l'enseignement soins à la mère et à l'enfant, s'est déroulé à Fribourg du 13 au 24 avril. Y a pris part, notamment, une infirmière

libanaise chargée par la Croix-Rouge du Liban d'introduire ce cours dans son pays.

Soins généraux

Les tâches de l'infirmière: tel fut le thème principal de la 29e conférence des écoles d'infirmières en soins généraux reconnues par la Croix-Rouge suisse, qui s'est réunie à Berne à fin avril. Bien que l'infirmière diplômée soit appelée à assister le médecin dans ses traitements, à manipuler des appareils compliqués, à diriger une équipe soignante, à donner des instructions et à en contrôler l'exécution, l'on relève toujours que les aspects humains doivent demeurer au centre de ses préoccupations. L'infirmière doit se rendre compte des besoins des patients qui lui sont confiés et veiller à ce que ces besoins soient satisfaits. Ceci implique que le patient ne doit pas se sentir simplement livré à l'exploitation hospitalière rationalisée, que l'on fasse appel à ses réserves de santé, qu'il soit considéré comme un être humain; du fait précisément de son hospitalisation, le malade a un très grand besoin de se sentir entouré et encouragé à contribuer lui aussi à sa guérison. A l'avenir, les élèves infirmières et infirmiers seront rendus encore plus attentifs à la nécessité de considérer le malade dans son intégrité d'être humain. Ce facteur si essentiel des soins infirmiers a été relevé et souligné dans les exposés et les débats des groupes de travail auxquels ont participé 220 infirmières et infirmiers diplômés en soins généraux — directrices d'écoles, moniteurs et monitrices, directrices d'hôpitaux et infirmières-chefs de service et élèves des deux sexes.

Nouvelles écoles reconnues

Lors de sa séance du 29 avril dernier, le comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu 4 écoles d'infirmières et d'infirmiers en soins psychiatriques, soit en Suisse romande l'école valaisanne de l'Hôpital psychiatrique de Malévoz, à Monthey, et en Suisse alémanique: les écoles de Soleure, de la clinique universitaire de Bâle, et de la clinique universitaire Burghölzli, de Zurich. Par ailleurs, l'Ecole d'infirmières en hygiène maternelle et infantile Inselhof, à Zurich, a été reconnue à titre provisoire. Actuellement 88 écoles au total (soit 38 en soins généraux, 11 en hygiène maternelle et infantile, 11 en soins psychiatriques, 17 écoles d'infirmières assistantes et 11 écoles de laborantines médicales) sont placées sous le contrôle de la Croix-Rouge suisse.